

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélié PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers impactant le tableau des effectifs.



- Transformations de postes suite à recrutement :

Suite aux récents recrutements au sein des services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

<u>Numéro poste CIRIL</u>	<u>Ancien Grade</u>	<u>Nouveau Grade</u>	<u>Application</u>
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>		<u>FILIERE TECHNIQUE</u>	
333	Attaché	Technicien principal 1 ^{ère} classe	01/01/2024
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
348	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	09/05/2023

- Création de postes - Direction des affaires culturelles :

Le service Bibliothèque présente des temps de travail non pourvus (temps partiel, arrêt maladie) et attribués à des contractuels sous forme de contrats à durée déterminée de courte durée. Afin de pérenniser les remplacements, et dans la perspective d'ouverture de la future bibliothèque des Herbiers, il est proposé de créer en emploi permanent au 1^{er} janvier 2024 :

- ⇒ un poste d'adjoint du patrimoine (catégorie C) à temps complet,
- ⇒ un poste d'adjoint du patrimoine (catégorie C) à temps non complet (50%).

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le budget principal,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances / Administration Générale du 23 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- imputer les dépenses afférentes sur le budget principal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023

Publié électroniquement le :

18 DEC. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président


